

## Retour sur... Phare, la politique handicap et achats responsable du groupe BPCE

by Entreprise & Carrières - mercredi, juin 07, 2017

<http://correspondances.fr/retour-sur-phare-la-politique-handicap-et-achats-responsable-du-groupe-bpce/>

**Depuis 2010, la banque développe simultanément politique handicap et achats responsables. Inscrite dans les objectifs de responsabilité sociétale de l'entreprise, la démarche a favorisé l'ancrage territorial et l'ouverture aux start-up.**

Fin avril, le colloque Phare organisé par la Caisse d'Épargne Lorraine Champagne-Ardenne (Celca) dans ses nouveaux locaux messins a pris des allures d'événement. Outre les délégations des cinq banques régionales du groupe BPCE Grand Est, la manifestation a réuni une trentaine d'entreprises dont des représentants du secteur du travail protégé et adapté (STPA), des sociétés régionales spécialisées dans les produits ou services adaptés au handicap et des start-up de toute nature. Les thématiques évoquées – la politique handicap, les achats responsables, la performance RSE et le développement du territoire – ont mis en exergue la continuité de Phare (Politique Handicap et Achats Responsable) : initiée en 2010 pour augmenter la proportion de travailleurs handicapés, la démarche s'est progressivement étendue à la politique des achats, puis ouverte au développement économique et social des territoires.

Dans le Grand Est, où les achats « responsables » ont représenté 900 000 euros, soit 31 emplois équivalent temps plein en 2016, la Celca a décroché dès 2015 le label d'Etat Relations fournisseurs responsables.

Phare est parti d'un constat de carence : en 2010, le groupe BPCE comptait moins de 3 % de travailleurs handicapés, soit la moitié de ses obligations légales. Ce seuil n'est toujours pas atteint et se situe aujourd'hui à 4,63 %, dont 0,65 % d'emplois indirects liés au recours au STPA. Ce taux recouvre des réalités très disparates, certaines agences se situant nettement en-deçà tandis que d'autres dépassent les 8 %. L'objectif consiste à présent à transformer le taux actuel en plancher que les toutes les agences devront atteindre, puis dépasser.

Le groupe BPCE, qui totalise 8 000 agences et 108 000 salariés, a progressivement déployé des accords handicap dans la quasi-totalité des structures de la Caisse d'Épargne, des Banques populaires, de la Banque palatine, de Nexity et du Crédit foncier.

Le secteur bancaire connaît d'autant plus de difficultés à recruter des personnes handicapées que l'orientation scolaire ne guide guère les jeunes porteurs de handicaps vers ces métiers. Le groupe BPCE sensibilise les écoles à la question et favorise l'apprentissage en amont pour faciliter les recrutements.

### De nouvelles compétences

La relance de la politique handicap a apporté à la banque des compétences et de savoir-faire auxquels elle n'aurait sans doute pas accédé autrement. Sensibilisé à titre personnel aux problématiques de l'autisme et notamment, au syndrome d'Asperger, Pascal Krug, directeur Organisation et systèmes d'information de la Caisse d'épargne d'Alsace, a recruté trois profils particuliers à I-Datech qu'il dirige également.

Les personnes atteintes de handicaps intellectuels plus classiques ont bénéficié de ces recherches : I-Datech a entre autres développé un système d' « intelligence augmentée » qui les aide à traiter les chèques mal renseignés. Un logiciel effectue les recherches permettant d'identifier les bénéficiaires du chèque pour leur permettre d'effectuer un travail bureautique classique.

### **Diversification**

Phare a également initié une nouvelle politique de RSE basée, non pas sur la massification des achats « responsables », mais au contraire sur la diversification des prestataires. Naguère cantonnées aux espaces verts ou à la restauration, les entreprises adaptées élargissent aujourd'hui leurs prestations. Parmi les fournisseurs invités au colloque messin figurent un call center, une société d'organisation de salons, un fabricant de maroquinerie à usage professionnel ou encore, un prestataire en gestion électronique de documents.

Les prestations classiques – jardinage, tri ou encore, conditionnement – sont systématiquement confiées à des entreprises situées au plus près des agences clientes. Le groupe BPCE répond ainsi à un souci de développer les filières courtes, mais aussi à des aspirations plus commerciales. Les sociétés prestataires sont ou peuvent devenir clientes de la banque. De même, le soutien affiché aux start-ups régionales invitées à présenter leur entreprise au cours du colloque conforte la notoriété de la banque auprès des jeunes créateurs.